

Title: <i>Sanitary Protocol – In Resort stay for Vaccinated Travelers</i>		Printed on: <i>22 June 2021</i>
Effective Date: <i>15 July 2021</i>	Prepared by: <i>Dr. C. Gaud</i>	Date Prepared: <i>07 June 2021</i>
Revision: <i>01</i>	Reviewed by: <i>Sub Co on Entry Requirements and Health Protocols</i>	Date Reviewed: <i>21 June 2021</i>
Document Owner: <i>Ministry of Tourism</i>	Approved by: <i>Ministry of Tourism</i>	Date Approved: <i>22 June 2021</i>

PROCOLE
POUR
LES SEJOURS EN RESORT DANS LES HOTELS

Title: <i>Sanitary Protocol – In Resort stay for Vaccinated Travelers</i>		Printed on: 22 June 2021
Effective Date: 15 July 2021	Prepared by: Dr. C. Gaud	Date Prepared: 07 June 2021
Revision: 01	Reviewed by: <i>Sub Co on Entry Requirements and Health Protocols</i>	Date Reviewed: 21 June 2021
Document Owner: <i>Ministry of Tourism</i>	Approved by: <i>Ministry of Tourism</i>	Date Approved: 22 June 2021

1. Préambule :

- 1.1. Ce protocole est le premier permettant une reprise des activités touristiques à Maurice. Il est appelé à évoluer en fonction de différents critères, dont son évaluation.
- 1.2. Il repose sur les connaissances actuelles de la transmission virale et de la protection vaccinale, entre autres :
 - 1.2.1. La vaccination protège très efficacement des formes graves et symptomatiques, réduit partiellement la transmission, mais ne l'annule pas. L'efficacité vaccinale sur les variants existe avec tous les vaccins, mais semble diminuer sans que l'on puisse pour l'instant quantifier cette diminution « dans la vraie vie ». L'immunité collective est protectrice, mais n'empêche pas les contaminations individuelles particulièrement chez les non vaccinés.
 - 1.2.2. A circonstances identiques, très peu de transmissions se font en extérieur ou en situation d'aération naturelle significative par rapport aux milieux confinés. Cette notion est maintenant bien assise. Cependant elle ne tient pas pour les regroupements prolongés de foule, même en extérieur.
 - 1.2.3. Le maintien des gestes barrières est essentiel. Dans des pays à forte prévalence vaccinale, il a été observé un rebond épidémique, lorsque les gestes barrières sont abandonnés.
 - 1.2.4. Les staffs se contaminent majoritairement entre eux lorsqu'ils relâchent l'attention qu'ils conservent face aux clients.
 - 1.2.5. Pour l'instant la vaccination est réservée aux plus de 18 ans.
- 1.3. Ce protocole s'applique aux touristes, aux détenteurs de permis de séjour quels qu'ils soient, et aux mauriciens désirant bénéficier de ce type de quatorzaine. Les enfants de moins de 18 ans accompagnants pourront aller dans le même resort que leurs parents vaccinés.
- 1.4. Il ne s'adresse pas aux passagers non vaccinés. Les passagers mauriciens non vaccinés ainsi que les membres étrangers de leur très proche famille (conjoint(e) et enfant(s)) continueront à respecter une quatorzaine en hôtels dédiés, selon les mêmes conditions de quarantaine stricte, tel que précédemment. Les personnes arrivant de l'étranger qui sont vaccinés, pourront également, quel que soit leur nationalité, résider en quarantaine, s'ils ne souhaitent pas aller en resort.

Title: <i>Sanitary Protocol – In Resort stay for Vaccinated Travelers</i>		Printed on: 22 June 2021
Effective Date: 15 July 2021	Prepared by: Dr. C. Gaud	Date Prepared: 07 June 2021
Revision: 01	Reviewed by: <i>Sub Co on Entry Requirements and Health Protocols</i>	Date Reviewed: 21 June 2021
Document Owner: <i>Ministry of Tourism</i>	Approved by: <i>Ministry of Tourism</i>	Date Approved: 22 June 2021

2. Avant le départ pour Maurice :

- 2.1. Les passagers doivent être vaccinés par deux doses d'un vaccin anti-COVID reconnu par les autorités mauriciennes, dont la deuxième dose a été injectée au moins 2 semaines avant l'arrivée. Pour le vaccin J&J, l'unique injection doit être faite avant 28 jours. Les passagers de moins de 18 ans sont dispensés de vaccination pour l'instant.
- 2.2. Les passagers doivent avoir contracté, une assurance médicale, couvrant les frais de prise en charge médicale contre la COVID à Maurice et les frais hôteliers supplémentaires engendrés s'ils doivent rester en quarantaine à cause de la positivité d'un proche. Les passagers souhaitant un rapatriement en cas de COVID doivent contracter une assurance complémentaire
- 2.3. Les passagers doivent avoir réservé, avant leur départ, leur séjour complet en hôtel autorisé pour une durée obligatoire, allant d'une nuitée à 14 nuitées. Au-delà de 14 jours, les clients sont libres de rester à Maurice dans un endroit de leur choix.
- 2.4. Les passagers doivent être informés avant le départ des conditions du séjour : interdiction de quitter le périmètre de l'hôtel, nécessité d'un certain respect des gestes barrières (selon formulaire explicatif), obligation de se plier aux tests PCR obligatoires, hospitalisation obligatoire en cas de découverte d'une positivité pendant le séjour (rapatriement possible), quarantaine possible pour les proches d'une personne contaminée.
- 2.5. Les passagers doivent effectuer un test PCR entre J-5 et J-7 avant leur arrivée à Maurice, quelle que soit la compagnie aérienne. Le test doit être négatif pour avoir le droit de voyager.

3. Pendant le voyage aller :

- 3.1. A l'aéroport de départ et pendant le voyage, le passager doit garder un masque chirurgical ou N95/FFP2 en permanence sur le visage, couvrant la bouche et le nez, sauf au moment des repas. En particulier, le masque doit être porté lorsque le passager se déplace dans l'avion, se rend aux toilettes et pendant les temps de repos et de sommeil. Le masque doit être changé toutes les 4 heures pour le masque chirurgical et toutes les 8 heures pour le FFP2/N95 et doit être mis en place avec des mains désinfectées au préalable. Une fois en place, il ne doit plus être touché.

Title: <i>Sanitary Protocol – In Resort stay for Vaccinated Travelers</i>		Printed on: 22 June 2021
Effective Date: 15 July 2021	Prepared by: Dr. C. Gaud	Date Prepared: 07 June 2021
Revision: 01	Reviewed by: Sub Co on Entry Requirements and Health Protocols	Date Reviewed: 21 June 2021
Document Owner: Ministry of Tourism	Approved by: Ministry of Tourism	Date Approved: 22 June 2021

- 3.2. Le passager doit désinfecter ses mains très régulièrement, et au moins avant d'entrer dans l'avion, avant les repas, après le passage aux toilettes.
- 3.3. Le passager doit remplir les différents formulaires de santé pendant le vol afin de les avoir prêts à l'arrivée pour fluidifier les formalités. Ces formulaires seront dématérialisés autant que de possible pour un remplissage en ligne avant le départ.

4. A l'arrivée à l'aéroport de Maurice :

- 4.1. Il serait préférable que le personnel de l'aéroport en contact direct avec les passagers soit vacciné.
- 4.2. La température doit être prise à l'arrivée dans l'aéroport. Si la température excède 37,8 degrés le passager doit être isolé dans la pièce d'isolement prévue à cet effet. Il sera vu par le médecin de l'aéroport, et pourra bénéficier, selon le protocole en vigueur d'un test PCR par GenXpert dont le résultat est obtenu en environ une heure. Selon le résultat, il sera orienté vers un centre de soins, ou vers son hôtel.
- 4.3. La désinfection des mains est obligatoire à l'arrivée à l'aéroport.
- 4.4. Le test PCR J0 est effectué selon la procédure habituelle à l'aéroport. Son résultat devra être rendu dans les 6 à 12 heures au maximum.

5. Transfert de l'aéroport à l'hôtel :

- 5.1. Après récupération des bagages, les passagers sont emmenés vers leurs hôtels par des transféristes agréés et formés au préalable par les autorités avec le module dédié à cette profession. Ils doivent parfaitement porter le masque tout au long du transfert. Tous les personnels des transféristes en contact avec les passagers doivent être vaccinés, ainsi que leur proche famille qui habite au même domicile.
- 5.2. Les véhicules doivent être désinfectés entre chaque transfert. Le chauffeur doit porter un masque N95. Il a la responsabilité de vérifier que chaque passager porte correctement son masque.
- 5.3. Chauffeur et passagers doivent se désinfecter les mains avant de pénétrer dans le véhicule.

Title: <i>Sanitary Protocol – In Resort stay for Vaccinated Travelers</i>		Printed on: 22 June 2021
Effective Date: 15 July 2021	Prepared by: <i>Dr. C. Gaud</i>	Date Prepared: 07 June 2021
Revision: 01	Reviewed by: <i>Sub Co on Entry Requirements and Health Protocols</i>	Date Reviewed: 21 June 2021
Document Owner: <i>Ministry of Tourism</i>	Approved by: <i>Ministry of Tourism</i>	Date Approved: 22 June 2021

5.4. Les vitres doivent être ouvertes pendant tout le transfert.

6. À l'hôtel :

- 6.1. Les personnels de l'hôtel doivent tous être vaccinés par deux doses depuis au moins 14 jours, ainsi que leur proche famille qui habite au même domicile par au moins une dose effectuée de préférence au moins 3 semaines auparavant. Les staffs seront testés à J-2 de leur première embauche afin de vérifier leur négativité lors de la prise de leur travail.
- 6.2. Un personnel de l'hôtel doit être désigné comme référent santé de l'hôtel. Sa fonction est essentielle. C'est lui qui sera responsable du bon respect des protocoles sanitaires, et qui sera le correspondant du MOHW. Les éventuelles informations médicales en sa possession, seront confidentielles et ne pourront être diffusées ni aux autres salariés, ni aux journalistes.
- 6.3. Il n'y aura pas de personnel permanent du MOHW à l'hôtel, mais une personne dédiée du MOHW sera le correspondant principal de l'établissement. Cette personne sera, en partenariat avec le référent santé de l'hôtel, le responsable de la coordination du suivi sanitaire des clients et des staffs de l'hôtel, et devra être contacté par le référent santé de l'hôtel en cas de problème.
- 6.4. L'hôtel devrait prévoir au minimum un quota de 10% de ses chambres, suffisamment séparées des autres, pour l'auto isolement des clients (si celui-ci est accepté).
- 6.5. Le personnel doit respecter en permanence les gestes barrières.
- 6.6. Le personnel, particulièrement celui en contact étroit et non protégé avec les clients, tels les serveurs au bar, au restaurant, à la plage devront être parfaitement attentifs au respect rigoureux des gestes barrières :
- 6.6.1. Le port du masque parfaitement installé sur le nez et la bouche est impératif. Seuls les masques chirurgicaux (et éventuellement N95 si l'hôtel le souhaite) seront autorisés. Ils doivent être renouvelés toutes les 4 heures et installés avec des mains propres ou désinfectées. Ils ne doivent jamais être touchés, sauf avec des mains désinfectées immédiatement avant de toucher le masque.

Title: <i>Sanitary Protocol – In Resort stay for Vaccinated Travelers</i>		Printed on: 22 June 2021
Effective Date: 15 July 2021	Prepared by: Dr. C. Gaud	Date Prepared: 07 June 2021
Revision: 01	Reviewed by: <i>Sub Co on Entry Requirements and Health Protocols</i>	Date Reviewed: 21 June 2021
Document Owner: <i>Ministry of Tourism</i>	Approved by: <i>Ministry of Tourism</i>	Date Approved: 22 June 2021

Le masque ne doit jamais être mis sur le menton ou sous le nez. Si la personne souhaite boire ou se gratter, elle doit se désinfecter les mains, attraper le masque par un des élastiques et laisser l'autre sur l'oreille. Le masque doit être tendu par la main qui tient l'élastique de façon perpendiculaire au visage pendant qu'il n'est pas en place. Il doit ensuite être remis sur la seconde oreille. Toute erreur de manœuvre est facteur de diffusion du virus et doit amener au changement du masque.

- 6.6.2. La désinfection des mains doit se faire au moins toutes les ½ heures et après chaque prise de risque (après avoir touché une surface non désinfectée ou avoir touché des objets appartenant à autrui par exemple).
- 6.6.3. Le respect de la distance physique, autant que de possible, doit être idéalement de 1,5m. Cette distance doit également être maintenue entre employés et pendant les temps de pause.
- 6.6.4. Les repas des personnels doivent être pris en décalé, en aéré, avec au moins deux mètres de distance entre employés et si possible en extérieur.
- 6.7. Les locaux et surfaces doivent continuer à être désinfectés selon les protocoles déjà en cours, avec une attention particulière pour les endroits plus à risque : boutons d'ascenseur, poignée de portes, toilettes...
- 6.8. A l'arrivée des touristes, il est souhaitable que le verre d'accueil et les formalités d'enregistrement soient effectués dans un endroit aéré et idéalement en extérieur. Les touristes doivent être assis à au moins 1,5 m les uns des autres (pas de distance nécessaire entre les personnes d'une même famille).
- 6.9. Les touristes doivent ensuite être rapidement conduits vers leur chambre.
- 6.10. Les clients ne devront pas quitter leur chambre avant le résultat de leur premier test PCR. Un ou deux repas leur sera (seront) donc servi(s) en chambre. Personne ne doit pénétrer dans la chambre pendant ce temps. En cas d'urgence, l'entrée doit se faire en PPE complète. Au résultat du premier test, s'il est négatif, les clients seront autorisés à quitter leur chambre et à aller librement dans l'hôtel.
Les clients recevront le résultat de leur test par SMS (et exceptionnellement par un autre moyen si l'équipement du client ne permet pas le SMS). Le responsable santé de l'hôtel sera informé des résultats par le laboratoire. S'il

Title: <i>Sanitary Protocol – In Resort stay for Vaccinated Travelers</i>		Printed on: 22 June 2021
Effective Date: 15 July 2021	Prepared by: Dr. C. Gaud	Date Prepared: 07 June 2021
Revision: 01	Reviewed by: Sub Co on Entry Requirements and Health Protocols	Date Reviewed: 21 June 2021
Document Owner: Ministry of Tourism	Approved by: Ministry of Tourism	Date Approved: 22 June 2021

est nécessaire, pour des raisons techniques, d'aller informer le client du résultat de son test, ce responsable santé est la seule personne du staff autorisée à le faire.

- 6.11. Les clients devront respecter les gestes barrières pendant leur séjour lorsqu'ils circuleront dans les locaux de l'hôtel (dans les couloirs, à la réception...) Ils pourront retirer leur masque à la plage, à la piscine, et lorsqu'ils seront assis à table, au bar...
- 6.12. Le service de nettoyage en chambre se fera dans le strict respect des protocoles sanitaires.
- 6.13. Au restaurant, il n'y aura pas de buffet. Les clients pourront enlever le masque lorsqu'ils seront assis, mais devront remettre le masque s'ils se lèvent ou se rendent aux toilettes. Les clients d'une même famille peuvent être installés proches les uns des autres, mais les tables doivent être au moins séparées deux mètres. Dans la mesure du possible les repas doivent être servis dans des restaurants d'extérieur. Si ce n'est pas possible, les fenêtres du restaurant doivent rester ouvertes en permanence. La climatisation centrale est proscrite. Les climatiseurs individuels peuvent être utilisés.
- 6.14. Au bar, pendant les animations musicales, les clients assis peuvent enlever leur masque. Une distance physique de 2 m doit être respectée entre chaque table ou siège s'il n'y a pas de tables.
- 6.15. Le débarrassage des plats, verres et couverts sales doit se faire selon le respect du protocole en vigueur. Les serviettes et nappes sales doivent être débarrassées dans un sac fermé et transportées à la lingerie dès la fin du service.
- 6.16. Les sports nautiques sont autorisés, sans masque. Le personnel devra organiser les activités de façon à ce qu'aucun regroupement ne se fasse. En cas d'activités telles que gymnastique, yoga, aquagym... une distance de 2 m doit être respectée entre chaque client.
- 6.17. La Salle de Sport de l'hôtel est accessible, dans le respect des protocoles sanitaires, avec désinfection après chaque passage client, et sur rendez-vous préalable obligatoire. Les fenêtres seront ouvertes en permanence pendant la présence des clients. Le nombre de personnes à l'intérieur de la

Title: <i>Sanitary Protocol – In Resort stay for Vaccinated Travelers</i>		Printed on: 22 June 2021
Effective Date: 15 July 2021	Prepared by: Dr. C. Gaud	Date Prepared: 07 June 2021
Revision: 01	Reviewed by: Sub Co on Entry Requirements and Health Protocols	Date Reviewed: 21 June 2021
Document Owner: Ministry of Tourism	Approved by: Ministry of Tourism	Date Approved: 22 June 2021

salle sera limité avec une jauge de 8 m² par client, avec toutes les fenêtres et portes ouvertes. Il n’y aura pas de cours de coaching individuel dans un premier temps.

- 6.18. Les boutiques peuvent être ouvertes avec une jauge de 4 m² par client, permettant de calculer la capacité maximale du magasin, dont la porte doit rester ouverte. Le port du masque est de mise en boutique. La capacité maximale en clients de la boutique doit être inscrite sur la porte d’entrée.
- 6.19. Les night clubs, boîtes de nuit, sont interdits.
- 6.20. Le service de SPA, peut fonctionner dans le respect du protocole sanitaire, hormis l’utilisation du hammam et sauna.
- 6.21. L’accès aux golfs sera autorisé. Si un véhicule est nécessaire pour accéder au golf, le personnel de l’hôtel devra prendre toutes les précautions nécessaires au transport et, entre autres, désinfecter le véhicule entre chaque utilisation, rouler fenêtres ouvertes et porter très correctement le masque. L’usage des voiturettes est autorisé.
- 6.22. Les touristes et les mauriciens vivant dans l’île, ne pourront pas se retrouver sur le parcours en même temps. Ainsi, selon la spécificité de chaque golf, des jours dédiés aux touristes et d’autres aux mauriciens, seront attribués. Le personnel travaillant avec les touristes et celui travaillant avec les mauriciens ne pourra pas être commun. Les deux équipes alterneront donc leur présence en fonction du type de clients auxquels ils sont attachés. Les personnels dédiés aux touristes ainsi que leur famille doivent être vaccinés.
- 6.23. L’accès au Kids / Teens Club est autorisé, dans le respect des protocoles sanitaires, avec moment de fermeture obligatoire durant la journée pour une désinfection complète, et enregistrement préalable obligatoire. Le nombre d’enfants sera limité à tout moment (nb maximum par animateur défini) et les activités en plein air privilégiées. Le service de Babysitting est autorisé, à condition que la baby-sitter soit vaccinée par deux doses depuis plus de 14 jours ainsi que sa famille résidant au même domicile.
- 6.24. L’hôtel doit mettre en place un système de pistage des clients et du personnel à travers des fiches d’enregistrement aux différentes activités, le plan de travail et autres fiches de contrôle.

Title: <i>Sanitary Protocol – In Resort stay for Vaccinated Travelers</i>		Printed on: 22 June 2021
Effective Date: 15 July 2021	Prepared by: Dr. C. Gaud	Date Prepared: 07 June 2021
Revision: 01	Reviewed by: <i>Sub Co on Entry Requirements and Health Protocols</i>	Date Reviewed: 21 June 2021
Document Owner: <i>Ministry of Tourism</i>	Approved by: <i>Ministry of Tourism</i>	Date Approved: 22 June 2021

- 6.25. L'hôtel doit aussi éliminer le contact entre le personnel back stage et ceux en front line.
- 6.26. Les fournisseurs et contracteurs doivent être enregistrés, concernant leur présence et leur identité. Ils doivent suivre rigoureusement les gestes barrières et de préférence être vaccinés.
- 6.27. Les deux extrémités de la plage doivent être gardés par des vigiles de l'hôtel, ainsi que la porte d'accès principale, toutes les autres issues vers l'extérieur s'il y en a, doivent être condamnées. S'il s'agit d'un hôtel urbain, la ou les sorties vers l'extérieur de l'hôtel doivent être surveillées également. En cas de difficultés la police peut être ponctuellement appelée.

7. Suivi sanitaire :

- 7.1. Les clients auront des tests PCR obligatoires aux J7 et J14 de leur séjour. Au bout de 14 jours, s'ils sont négatifs, et que toutes les autres personnes de l'hôtel sont négatives, y compris les staffs, ils pourront quitter l'hôtel et être libres de leurs activités à Maurice.
- 7.2. Les clients qui ont des séjours de moins de 14 jours repartiront vers l'aéroport selon le principe du couloir sanitaire.
- 7.3. Si les clients doivent, pendant leur séjour, bénéficier de tests PCR pour pouvoir prendre un avion, ils seront prélevés, à leurs frais. Le testeur devra réaliser les tests en full PPE dans la chambre du client.

8. Cas Suspect / Confirmé à l'hôtel :

- 8.1. Si un ou plusieurs clients sont testés positifs dans le resort, les personnes restées négatives, devront, à la fin de leur quatorzaine, après leur test PCR négatif de J14, s'auto isoler pendant 7 jours dans le lieu de leur choix à Maurice (même hôtel, autre hôtel, villa de location, domicile...). Ils devront strictement observer les mesures d'auto isolement qui leurs seront expliquées. Si le test PCR à J7 de l'auto isolement est négatif, les personnes pourront retourner à leurs activités normales dans la communauté. Si les personnes ne souhaitent pas faire de quarantaine et/ou un auto isolement, le retour dans le pays d'origine sera possible, avec un couloir sanitaire.

Title: <i>Sanitary Protocol – In Resort stay for Vaccinated Travelers</i>		Printed on: 22 June 2021
Effective Date: 15 July 2021	Prepared by: Dr. C. Gaud	Date Prepared: 07 June 2021
Revision: 01	Reviewed by: <i>Sub Co on Entry Requirements and Health Protocols</i>	Date Reviewed: 21 June 2021
Document Owner: <i>Ministry of Tourism</i>	Approved by: <i>Ministry of Tourism</i>	Date Approved: 22 June 2021

- 8.2. Si un client est testé positif, il devra obligatoirement être pris en charge en centre de soins, avec la Rapid Response Team. Il s'agira d'un hôtel/hôpital si la personne est asymptomatique et n'a pas de facteurs de risque, ou d'un séjour à ENT s'il existe des facteurs de risque et/ou que la personne est symptomatique. Le rapatriement en avion sanitaire est autorisé.
- 8.3. Si un client positif est accompagné de proches, ceux-ci devront rester en quarantaine 14 jours dans une partie de l'hôtel, qui sera dédiée à cette activité et sera géographiquement séparée de la partie resort. Cette partie quarantaine sera gérée en partenariat avec la santé **OU** les proches de la personne positive seront envoyés dans un hôtel de quarantaine, géré par la santé et de même catégorie que l'hôtel initial. Si les clients placés en quarantaine le souhaitent, ils pourront être raccompagnés à l'aéroport pendant la période de quarantaine pour retourner dans leur pays, selon le principe du couloir sanitaire.
- 8.4. Tous les staffs seront testés tous les 7 jours par PCR. En cas de test positif, ils devront être pris en charge en centre de soins. Les staffs contacts proches devront aller en quatorzaine dans un hôte dédié. Si le test J14 est négatif, ils pourront retourner à leurs activités habituelles. Les staffs non directement en contact avec la personne atteinte pourront continuer à travailler.
- 8.5. Si trois staffs ou plus sont testés positifs, l'ensemble des staffs en front line devront être remplacés et partiront en quarantaine. Les back stage resteront en place, mais seront testés à J0, J7 et J14 de la positivité des autres staffs. Les arrivées de nouveaux touristes dans cet hôtel seront suspendues et un audit sera effectué par le MOHW, afin de savoir ce qui a occasionné une telle situation.
- 8.6. Une équipe de deux inspecteurs de la santé sera déployée dans l'île pour effectuer des contrôles dans les transports et les différents hôtels concernant la qualité et le respect des protocoles sanitaires.

9. Transfert de l'hôtel à l'aéroport :

- 9.1. Si les passagers repartent avant les 14 jours, ils seront amenés à l'aéroport à travers un couloir sanitaire par les transféristes agréés permettant l'absence complète de contacts entre les passagers et la communauté mauricienne.